



A chalon le 9 février 2022

A
Monsieur Le Directeur
Verallia Chalons

Objet : Lettre ouverte NAO 2022

Monsieur le Directeur,

Les salariés ont beaucoup apprécié votre courrier "à tous", où vous ne pensez, comme d'habitude, comme votre Direction générale, qu'aux clients et les actionnaires, en demandant à ceux qui travaillent de faire les efforts !

Les clients seraient mécontents, déçus... Rien de moins normal !

- Nous venons de vivre une année sans grève et nous n'avons pas pu fournir les clients par manque de bouteilles disponibles, et quand nous les avons fournis (c'est-à-dire leur vendre des "emballages verre") les bouteilles n'étaient pas forcément commercialisables ! Soit des fausses teintes, soit des bouillons d'affinage plein les bouteilles, soit des défauts hors tolérances mais acceptés par les responsables !

Des actionnaires prêts à investir...

- Mais rappelez-nous... Verallia n'a-t-il pas atteint ses résultats financiers avec 1 an d'avance ? Malgré les suicides, les tentatives de suicides, les mauvaises conditions de travail, le PSE suite à la fermeture d'un four reconstruit l'année suivante... Aucun risque qu'ils arrêtent d'investir tant que les dirigeants pilleront ainsi "Notre" entreprise !

L'avenir de "notre" entreprise ne pourrait se faire qu'ensemble ?

- Alors si vous parlez des salariés, oui effectivement il ne peut se faire qu'ensemble ! Car sans le travail des ouvriers, Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de Maîtrise, non vous ne pourrez pas faire de bouteilles ni de profits ! (Vous le constatez actuellement à vos dépens)
- Mais si vous parlez des investisseurs "pilleurs d'entreprise", alors non !!! Nous n'avons pas besoin d'eux ! **La CGT porte d'ailleurs un projet "Jéroboam" qui prône des "investisseurs socialement responsables"**. (Vous pouvez retrouver tous les détails sur le Blog CGT de Chalons)

Vous osez écrire que "les grèves actuelles" produisent une désorganisation !?

- Combien d'accidents du Travail en 2021 sans grève ?
- Quand a été mise en place la nouvelle organisation de travail suite au PSE qui a fini le 31 décembre 2021 ?
- Combien de centaines, voire de milliers d'heures de panne en 2021 sans grève ?
- Combien de perte de ventes pour manque de bouteilles en 2021 sans grève ?

Vous osez écrire : "La sécurité de nos salariés devient critique et nous ne pouvons continuer à subir cette mise en danger permanente"

- Est-ce la faute aux grèves ou à votre désorganisation du Travail suite au PSE le plus lamentable jamais mis en place que les salariés sont en danger ? N'est-ce pas la CGT qui a fait un signalement de Danger Grave et Imminent le 6 décembre 2021 ? Qu'avez-vous fait concrètement d'ailleurs depuis ? Combien d'accidents depuis ? Combien de pressions sur les salariés pour qu'ils ne prennent pas leurs arrêts depuis ?

Alors Monsieur le Directeur, si vous pensez calmer les salariés en écrivant de telles choses, et bien continuez ! Et travaillez !

Car les grévistes cessent le travail mais n'empêchent pas les non-grévistes de travailler tant que c'est dans le respect du droit de grève et que le travail des non-grévistes s'effectue en toute sécurité !

En attendant, nous nous permettons de vous rappeler la loi que vous ne respectez pas !

Les NAO ont été ouvertes. Les Négociations n'ont jamais réellement commencé pour autant !

Lors de la 1^{ère} réunion, la Direction nous a fait la messe 3h pour nous expliquer l'inexplicable, et nous informer de sa proposition "non négociée" de 1,85 % d'AG ! inférieur à l'inflation dont tout le monde parle (Gouvernement, politiques, Médias...) pour nous sortir "son indice" au rabais !

À la 2^{ème} réunion, 3 h de messe pour expliquer aux syndicats (*qui vous sont proches*) ce qu'ils devront relayer aux salariés (*ce qu'ils ont très bien fait d'ailleurs*) et présenter "13 mesures complémentaires aux NAO" !

Pour la 3^{ème} réunion, il était seulement prévu de "signer ou non" et elle a été annulée, puis reportée, et enfin réannulée... Parce qu'au final, vous voulez prendre une Décision Unilatérale de l'Employeur. *La CGT syndicat majoritaire ne signant pas, les 2 autres syndicats ne peuvent pas signer un accord applicable, donc seule solution, la DUE (Décision Unilatérale de l'Employeur).*

Mais problème pour vous qui aimez tant appliquer et respecter la loi ! Vous ne pouvez pas prendre une DUE pour le moment !!!!

Un site spécialisé en conseils pour les employeurs (*donc les gens comme vous*) précise le déroulé des NAO.

Le cours de la négociation :

- *L'engagement des négociations doit être sérieux et loyal. (Loyal => Raté ! 😱😓😄)*
- *Tant que la négociation est en cours, vous ne pouvez pas, dans les matières traitées, prendre de décisions unilatérales concernant la collectivité des salariés, sauf si vous pouvez justifier de l'urgence de la situation.*

Donc, tant que les 13 points complémentaires qui font partie intégrante de la NAO ne sont pas finis de négocier, pas de DUE !!!

Et dernier point, vous faites référence à un "pacte" approuvé par Référendum des salariés.

Effectivement, sous la peur et la pression vous avez "incité" les salariés à l'approuver. Mais il faut préciser que 320 salariés de la VOA ont été privés de vote ! Et pour les autres, moins de la moitié des salariés ont voté, et sur cette moitié, seulement une moitié a voté "pour", donc il a été accepté par seulement moins d'1/4 de votre salariat (vous savez ceux qui travaillent, ou pas, pour créer les richesses !) Et quand on parle de "Pacte", comprenez bien qu'un "pacte" se fait dans "la confiance", le "respect mutuel", pour travailler ensemble par la suite. Ce qui n'a jamais été le cas pour les référendums mis en place par Verallia !!!

Et le summum aura été la rupture unilatérale du Pacte par celui-là même qui l'avait passé aux forceps aux salariés ! Et oui, quand il modifie tout seul les règles du jeu en cours de partie (*pour reprendre son expression*), et bien il a tout simplement rompu le pacte ! Les objectifs OEE*** par usine pour 2022 ne sont plus ceux votés par référendum par les salariés !

**Donc le pacte, vous pouvez le jeter, le mettre à la poubelle et vous asseoir dessus !
Il a été rompu par la Direction Générale ! Il n'existe plus !**

Maintenant Monsieur le Directeur de l'Établissement de Chalon, un conflit est en cours.

Comment va-t-il se terminer ? Personne ne le sait encore.

Pour notre part, nous organisons une Assemblée Générale du Personnel ce jeudi midi dans la "cour CGT" et ce sont les salariés grévistes qui décideront les suites qu'ils donneront à ce conflit !

Mais pour votre part, nous attirons votre attention sur les suites au mouvement.

- **S'il se termine dans la négociation**, le redémarrage de l'usine et le travail en commun de tous les salariés va permettre de remonter notre usine pour travailler mieux, en sécurité, en faisant du bon travail.
- **Mais si le travail devait reprendre sans négociation**, alors les jours et les mois à venir vont être catastrophiques ! La démotivation actuelle, les sentiments de frustration, sentiments revanchards vont détériorer encore plus le climat actuel, et la fabrication de bouteilles bonnes et commercialisables va encore plus fortement s'en ressentir.

C'est pourquoi nous nous adressons à vous à travers cette lettre ouverte, car les pilleurs d'entreprise sont à Paris, mais vous vous serez sur place au contact journalier des salariés, et confrontés concrètement aux problèmes sur le terrain.

Nous comptons sur votre présence à l'Assemblée Générale du Personnel qui se tiendra jeudi à 11h.

Vous y êtes cordialement invités. Et la CGT s'engage à ce que les échanges restent courtois et respectueux, comme il est coutumier de le faire lors des AGs à Chalon.

Dans l'attente de négociations, nous vous adressons, Monsieur le Directeur, nos salutations syndicales.

Christophe Bride

Secrétaire Adjoint

du syndicat de site CGT du Verre Emballage de Chalon s/s

Pièces Complémentaires :

- Le site Web qui précise le déroulé des négociations NAO

<https://www.juritravail.com/Actualite/negociation-annuelle-obligatoire-les-etapes-de-la-negociation/Id/85661>

- La page de présentation Direction concernant les mesures complémentaires NAO 2022

NAO 2022 : RECAPITULATIF AUTRES MESURES

1. Revalorisation **+10%** des **primes de transport** et **5%** (Oiry)
2. Egalité HF : **enveloppe +0,2%** dédiée au **personnel féminin**
3. Revalorisation des **primes de médailles du travail**
4. Convertir les RTTD en **RTTS**
5. **Intéressement** : négociation d'un **avenant** (suite clause de revoyure)
6. Poursuivre les négociations sur la **GEPP**
7. Engager des négociations sur la **QVT**
8. **Aménagement de fin de carrière**
9. **Transfert de compétences**
10. **Attractivité des talents**
11. Mettre en place un **Bilan Social Individualisé** pour tous
12. Etendre la démarche de lutte et de **prévention des addictions**
13. Structurer une **stratégie de communication** et initier les plans d'action **RSE**

